



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU

RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-005-013

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT SUR LES PERMIS
ET CERTIFICATS n° 2009-005
RELATIVEMENT À LA
TERMINOLOGIE D'UNE UNITÉ
D'HABITATION ACCESSOIRE
ISOLÉE**

ATTENDU QUE le règlement sur les permis et certificats n° 2009-005 est en vigueur depuis le 5 mars 2010;

ATTENDU QU'il y la Municipalité doit se conformer au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE la Municipalité doit se conformer au règlement Plan d'urbanisme n° 2009-001;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite modifier le règlement sur les permis et afin d'en assurer la concordance avec le règlement de zonage 2009-002;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite ajouter la définition d'une unité d'habitation accessoire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 6 octobre 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu, à l'unanimité, par le règlement 2009-005-013 décrété et statué ce qui suit :

ARTICLE 1.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2.

Le « Règlement sur les permis et certificats n° 2009-005 » et ses amendements, est modifié comme suit :

À l'article 3.1 « Terminologie » du chapitre 3, il est ajouté, suivant l'ordre alphabétique des définitions, la définition suivante :

93° Unité d'habitation accessoire isolée (UHA) :

Logement additionnel dotée de ses propres commodités d'hygiène et de cuisson, notamment d'une cuisine, d'une salle de bain et d'une chambre à coucher, situé sur le même terrain qu'une habitation unifamiliale, mais implanté de manière isolée de celle-ci.

En conséquence, la numérotation des paragraphes subséquents de cet article est modifiée afin de maintenir l'ordre chronologique des définitions.

ARTICLE 3 — ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Jonathan Chalifoux
Maire

Valérie Beaurivage Vincent
Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim

Avis de motion :

1^{er} projet de règlement :

2^e projet de règlement :

Adoption :

Publication :

Entrée en vigueur :